

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 072 – Avenant au bail de chasse suite à la modification des limites du ban communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les opérations de réaménagement foncier réalisées sur le territoire communal ayant entraîné une modification des limites des bans communaux ;

Considérant que le réaménagement foncier a conduit à une modification de la consistance et des limites des territoires communaux concernés ;

Considérant que ces modifications doivent être prises en compte dans les documents contractuels relatifs à la location du droit de chasse ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de mettre en conformité le bail de chasse concerné avec les nouvelles limites des bans communaux ;

Considérant que cette modification nécessite la conclusion d'un avenant au bail de chasse afin de tenir compte de la nouvelle délimitation du territoire concerné ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur François Geissler, ne prend pas part au vote, le Conseil municipal :

- Autorise la conclusion d'un avenant au bail de chasse correspondant, afin d'intégrer ces modifications au contrat en cours ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 25.09.2026
Publié le 25.09.2026
Transmis à la Préfecture le 25.09.2026
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Le Maire
Mathieu TAESCH

